



HARSCO
ENVIRONMENTAL



Mobilisation nationale des métallos pour leurs garanties collectives :

J - 8 !



**Objectif : 10 000 métallos à
Paris !**



La rémunération en danger

MENSUELS

Voici quelques uns des points qui seront négociés dans le thème rémunération :

Les conventions collectives régionales et territoriales vont être amenées à disparaître.

Variabilité du salaire (taux horaire) et de la classification en cas de motif économique.

Disparition de :

- La prime de panier de nuit
- La prime de panier de jour
- La prime d'ancienneté
- La prime de vacances.

BULLETIN DE PAIE

PAIE DU 01/09/2020 AU 30/09/2020

MATRICULE : 0000000020
N° S.S. : 100200267800112
EMPLOI : TOURNEUR FRAISEUR SUR COMMANDE NUMÉRIQUE

NIVEAU : 3.1
COEFF. : 215
ENTRÉE : 01/09/2000
INDICE :
DATE DÉBUT D'ANCIENNETÉ : 04/09/2000
HEURES PAYÉES : 144,00

Conv. Coll. : Convention Collective des Industries métallurgiques et électroniques Meurthe-et-Moselle - Lorraine

SOCIÉTÉ HUBERT ET COMPAGNIE
117, RUE DES ENTREPRISES
54000 VILLE

SIRET : 00000000000000

APE : 0012Z

M. FACTICE Jacques
24, rue des Travailleurs
54000 VILLE

RUBRIQUES	QUANTITÉ OU BASSE	TAUX	À DÉDUIRE	À PAYER	COTISATIONS PATRONALES MONTANT
0103 Salaire Horaire	151,66	11,7800		1 786,55	
0131 Heures suppl. structurelles	15,17	11,7800		178,70	
1061 Prime de vacances				5,00	
4511 Prime d'ancienneté	166,83	0,9960		166,16	
TOTAL BRUT				2 136,41	
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 136,41				149,55
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	2 136,41	0,5400	11,54		11,54
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	2 136,41				23,50
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 136,41	6,9000	147,41		182,66
Sécurité Sociale déplafonnée	2 136,41	0,4000	8,55		40,59
Complémentaire Tranche 1	2 136,41	4,0100	85,67		128,40
FAMILLE					
Famille	2 136,41				73,71
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 136,41				89,73
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	11,54				0,92
Autres contributions dues par l'employeur	2 136,41				55,89
CSG DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 934,99	6,8000	131,58		
EXONÉRATION SALARIALE HEURES SUPPLÉMENTAIRES					
Exonération salariale heures supplémentaires	178,70	-11,3100	-20,21		
EXONÉRATION DE COTISATIONS EMPLOYEUR					
Exonération de cotisations employeur	2 136,41				-305,72
Exonération de cotisations employeur - Régularisation					-0,42
CSG/CRDS NON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	175,57	9,7000	17,03		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 934,99	2,9000	56,11		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			437,68		450,35
8100 Heures suppl non imposables			178,70		
NET IMPOSABLE				1 593,17	
8031 Prime de transport. +20 km	23,00	0,3000		6,90	

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 705,63

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

31,41

PROPOSITIONS DE LA FTM-CGT

Début de la grille de salaires applicable à 1 800 euros.

Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base.

Reconnaissance des diplômes ou de l'expérience.

Maintien des primes existantes au mieux-disant social.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

La rémunération en danger

INGÉNIEURS - CADRES

Voici quelques uns des points qui seront négociés dans le thème rémunération :

Forfait jour/heure, la majoration à 30 % risque de disparaître.

Suppression de la prise en compte des diplômes.

Disparition de la garantie d'évolution automatique existante tous les 3 ans sur 18 ans.

Risque de suppression de la part patronale de la prévoyance.

SOCIÉTÉ IMPORTANTE SERVICES SAS
20-22 RUE DES ENTREPRISES
78000 VILLE

SOCIÉTÉ IMPORTANTE SERVICES SAS
32 AVENUE DES SOCIÉTÉS
33000 VILLE

SIRET : 00000000000000
APE : 0000A

Convention Collective
Métallurgie - Ingénieurs et Cadres

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/10/2020 au 31/10/2020

TGI T0000000 CP 000 DPT 000 CAN 000

Mme MODÈLE Anne
15, rue des Travailleuses
33000 VILLE

TGI :	T0000000	CLASSIFICATION :	Ingénieurs et cadres	MODALITÉ HORAIRE :	Forfait jour
N° S.S. :	2001579531215	NIVEAU :		MIN. CONVEN. ANNUEL :	206 jours
Famille pro :	Ingénierie solution logiciel	POSITIONS :	2	DATE ANCIENNETÉ :	04/12/2012
Emploi :	Ingénieur test et validation fonctionnelle	EFFICIENT :			

Éléments de revenu brut		Quantité	Valeur unitaire	Montant	
	Appointement base	3 589,92	1,0000	3 589,92	
	Complément 10° CL2 A-2			41,22	
	Ret. Congés payés	5,00	165,7400	828,70	
	Ind. CP A-2	5,00	165,7400	828,70	
	BRUT FISCAL			3 631,14	
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTÉ					
	Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 631,14			265,07-
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 428,00	0,1950	6,68-	55,01-
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	203,14	0,6800	1,38-	
	Complémentaire Santé			1,00-	1,00-
	Complémentaire Santé	3 428,00	1,5700	53,82-	53,82-
	Complémentaire Santé	203,14	1,0900	2,21-	2,21-
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
		3 631,14			29,05-
RETRAITE					
	Sécurité Sociale plafonnée	3 428,00	6,9000	236,53-	293,09-
	Sécurité Sociale déplafonnée	3 631,14	0,4000	14,52-	68,99-
	Complémentaire Tranche A	3 428,00	4,7600	163,17-	244,76-
	Complémentaire Tranche B	203,14	9,8600	20,02-	30,03-
FAMILLE					
ASSURANCE					
	Chômage	3 631,14			152,51-
	APEC	3 631,14	0,0240	0,87-	1,31-
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	3 679,64	6,8000	250,22-	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	85,00	9,7000	8,25-	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	3 679,64	2,9000	106,71-	
	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES			865,38-	1 517,01-
Autres éléments de paie		Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur
EV	Calcul Ticket Rest.	17,00	3,5500	60,35-	90,10-
	Reprise nette abdt			76,76-	
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				2 713,65	
	Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie			50,38	

PROPOSITIONS DE LA FTM-CGT

Forfaits jour : maintien de la majoration et passage à 200 jours / an.

Evolution automatique garantie tout au long de la carrière.

Intégration des parts variables dans le salaire de base.

Maintien de la cotisation patronale prévoyance à hauteur de 1,5 %.



Merci de retourner le coupon réponse ou d'envoyer un mail, pour nous savoir ou non de votre participation à la manifestation du 25 novembre 2021 à Paris,

! AVANT VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 !

.....
Nom :

Prénom :

Tel :

Présent le 25 novembre pour le départ en bus le matin à 7H de Dunkerque, pour la manifestation à Paris :

Oui

.....
TELEPHONE : 4286/2003/0328274177

MAIL : dk.cgt@arcelor.com

Adresse : C.G.T. ArcelorMittal BP 90014
59791 Grande Synthe cedex

25 NOVEMBRE 2021 à PARIS

Face à l'attaque sans précédent de nos droits dans la métallurgie, la **C.G.T.** appelle à une manifestation nationale, le 25 novembre prochain, devant le siège de l'**UIMM** à Paris.

Cette manifestation aura aussi comme thème
« La défense de notre industrie et des emplois associés ».